

Programme

N.E.M.

2026-2027

77

Seine-et-Marne

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Deux journées indissociables
et complémentaires

**Les Mardis 15 & 29
septembre 2026**



Préambule

Les élu.e.s sont les initiateur.rice.s de l'aménagement, du développement et de la planification de leurs territoires, à différentes échelles.

Mieux prendre en compte la dimension paysagère dans leurs projets ou leurs arbitrages quotidiens est essentiel dans le contexte de transition écologique et énergétique.

L'approche paysagère est une méthode de travail fondée sur la lecture et l'analyse partagée des caractères géomorphologiques et historiques des territoires, ainsi que sur leur perception et usages par les habitant.e.s, les visiteurs. Elle est un préalable facilitateur à la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable de l'espace communal et/ou intercommunal.

Cette formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat national conclu entre le Ministère de la Transition Écologique, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE. Elle est soutenue par l'Association des Maires du Département de Seine-et-Marne.



**Le paysage,
l'élu.e et
le projet local**

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire



Formation
Nouvelles Equipes
Municipales
2026-2027
du CAUE77



Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

77

Seine-et-Marne

c

a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Première journée

Prendre conscience de COMPRENDRE

Mardi

15 Septembre 2026



PROGRAMME

Prendre conscience de

COMPRENDRE

le mardi 15 septembre 2026

Accueil 8h30

9h00 - 12h30

Mairie de Crécy-La-Chapelle 77580

A. Paysage, vous avez dit paysage ?

1. Les compétences / Les responsabilités de ma collectivité dans la fabrique du paysage local
2. Qu'est-ce donc que le paysage ?

B. Prendre en compte le paysage dans l'action publique

1. Quelle évolution !
2. Comment anticiper le paysage de demain ?

C. Cas pratiques : La démarche paysagère

1. Études de cas en Seine-et-Marne
2. Plénière : restitution et échanges



**Le paysage,
l'élu.e et
le projet local**

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

Prendre conscience de **COMPRENDRE**

le mardi 15 septembre 2026

13h30 – 17h00

**La vallée du Grand Morin à
Crécy-La-Chapelle**

Circuit en bus et arrêts

1. Expériences paysagères

Deux arrêts dans La Vallée du Grand Morin, atout culturel et touristique du paysage de l'eau, interventions de l'Inspectrice des sites et de l'office du tourisme du Pays de Coulommiers.

2. Préfiguration d'un Parc naturel régional organisé autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel : intervention d'un représentant du SMEP du PNR Brie et Deux Morin.

3. À la découverte de réalisations, à pied : La gestion du paysage bâti grâce au Secteur Patrimonial Remarquable – Les espaces publics du centre : Interventions des élus et du bureau d'études ayant réalisé le SPR de la commune.

4. Synthèse partagée.

Le paysage sur le terrain

Chaque participant sera invité à lire le paysage : le ressentir, l'apprécier et l'analyser. Les témoignages d'acteurs locaux, qu'ils soient élus ou acteurs de sa valorisation, pourront illustrer l'intérêt porté au paysage comme ressource de développement.



Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

77

c

Seine-et-Marne

a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Deuxième journée

Identifier les ressources & les processus AGIR



Mardi
29 Septembre 2026



PROGRAMME

Identifier les ressources et les processus

AGIR

le mardi 29 septembre 2026

Accueil 8h30

9h00 - 12h30

**Circuit plateau du Gâtinais
& plaine de Bière.**

rdv Stade équestre du Grand Parquet

Le paysage sur le terrain

Après la journée consacrée à la maîtrise de la perception et de l'analyse du paysage, les visites de terrain sur cette deuxième matinée de formation permettront de cerner in situ, les enjeux paysagers spécifiques à des problématiques locales, de comprendre les projets de paysage et d'en rencontrer les professionnels, les représentants des services concernés et les acteurs.



**Le paysage,
l'élu.e et
le projet local**

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

1. Réveil pédagogique pour se remémorer les acquis de la première journée.

2. Premier arrêt à La Chapelle la Reine : requalification du cœur de ville à travers celle de la place de La République, et réorganisation spatiale des espaces publics liés aux équipements (mairie, médiathèque, pôle de santé, église) - Interventions des élus, de l'Architecte des bâtiments de France et de l'Architecte-urbaniste Maître d'œuvre du projet.

3. Deuxième arrêt à Perthes en Gâtinais : l'aménagement d'une entrée de ville tenant compte des enjeux de mobilité et offrant une transition progressive entre espaces naturels et urbanisation, adaptation de la palette végétale au changement climatique (interventions des élus, de représentants du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et du Paysagiste-concepteur).

4. Au fil du trajet - répondre aux enjeux urbains et de paysage à l'échelle intercommunale : la stratégie du PLUi du Pays de Fontainebleau.

Identifier les ressources et les processus

AGIR

le mardi 29 septembre 2026



13h30 - 17h00

Stade équestre du Grand Parquet

D. Quelles données et outils ?

Mise en situation et restitution partagée.

E. Quelles ingénieries à disposition ?

1. Ingénieries publiques.
2. Ingénierie privée : passer commande.

F. Demain quel paysage pour ma commune ?

La capacité de l'élu local à agir sur la qualité du paysage.

Évaluation de la formation



Programme

N.E.M.

2026-2027

77

c

Seine-et-Marne

a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



**PEDAGOGIE
INFORMATIONS
VOUS INSCRIRE**



**Le paysage,
l'élu.e et
le projet local**

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

c|a.u.e
Fédération nationale


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


amf
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

UNE FORMATION NATIONALE PÉDAGOGIE

OBJECTIFS

- **Identifier la responsabilité** de l'élu dans la fabrique du paysage local.
- **Être en capacité d'exercer** au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de son territoire.
- **Disposer des clés de lecture** du paysage.
- **Identifier les actions** agissant sur l'évolution du paysage.
- **Reconnaître** la valeur du paysage et les enjeux paysagers à différentes échelles.
- **Identifier et savoir mobiliser** les acteurs, les outils et les processus utiles pour agir pour le projet local grâce au paysage.

MÉTHODES

- Alternance de demi-journées en salle et de circuits de visites sur le terrain.
- Interventions et témoignages de représentants de collectivités, élus et techniciens, de bureaux d'études en paysage et en urbanisme, de représentants des services de l'État (DRIEAT, UDAP, DDT), des services du Département et des intercommunalités.
- Rencontres sur site avec les acteurs de projets.
- Apports théoriques et exercices pratiques d'application.

Interventions et animation par le CAUE 77.

AUTRES INFORMATIONS

PUBLIC VISÉ

Élus : Maires et adjoints en charge des questions en lien avec le territoire : Travaux, Urbanisme, Équipement, Commerce, Tourisme, Industrie, Culture

EFFECTIF

15 personnes maximum

(Formation répondant au cahier des charges du **Conseil National de la Formation des Élus Locaux (CNFEL)**).

Au delà une liste d'attente sera tenue et permettra, en cas de désistement de proposer la formation à une autre personne. *Cette liste permet pas ailleurs de déterminer l'opportunité de proposer de nouvelles dates de formation.*

ENGAGEMENT

Les élus s'engagent à participer aux deux journées, indissociables et complémentaires.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation gratuite de 2 jours, espacés de 2 semaines et sur 2 sites d'accueil distincts.

Horaires (2 X 7 heures) : 9h – 12h30 et 13h30 – 17h00.

Déroulement d'une journée : demi-journée en **salle** et d'une demi-journée de **visites sur le terrain** - à adapter selon météo.

Déjeuner pris en charge de 12h30 à 13h30, sur le site d'accueil.

Déplacements pour les visites en bus pris en charge par le CAUE 77, départ et retour sur le site d'accueil de chaque journée.

VOUS INSCRIRE

Merci de bien vouloir remplir le formulaire et transmettre





Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

VOS NOTES

Nouvelles équipes municipales : faites-vous connaître !

À l'issue du renouvellement municipal, le CAUE 77 ne dispose pas des coordonnées directes des nouveaux élus.

Pour recevoir nos informations sur les formations, ateliers, visites, rencontres et ressources, transmettez-nous vos coordonnées ainsi que celles des services et agents de votre collectivité susceptibles d'être intéressés.

Accéder au formulaire de contact



Adhérer au CAUE77

Association d'intérêt public au service des territoires, soutenue par le Département de Seine-et-Marne, le CAUE 77 s'appuie sur l'adhésion des collectivités et intercommunalités pour assurer la pérennité de sa structure et la continuité des missions qu'il exerce à leurs côtés.



Besoin d'un conseil ?

Les architectes, arboriste-forestier paysagistes, urbanistes, du CAUE 77 accompagnent gratuitement les communes tout au long de l'année, sur leurs projets de construction, de rénovation, d'urbanisme, d'espaces publics ou de patrimoine arboré.

accueil@caue77.fr



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Moulins de Meaux - 2 rue de la
chaussée de Paris
77124 VILLENAY
Téléphone : 01 64 03 30 62
Courriel : accueil@caue77.fr
Site : caue77.fr - arbrecapue77.fr



Association d'intérêt public
soutenue par le
Département de Seine-et-Marne